



FÉDÉRATION NATIONALE DE PROTECTION CIVILE

Association agréée de Sécurité Civile - Arrêté du 30 août 2006 - J.O. du 3 septembre 2006

A.D.P.C. 21 Boite J5 2, Rue des Corroyeurs 21000 DIJON

Tel/Fax: 03 80 45 87 36 Port: 06 07 29 43 78

Demande de Dispositif Prévisionnel de Secours

Organisme demandeur

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Fax : _____ Mail : _____

Représenté par : _____ Fonction : _____

Représenté légalement par : _____ Fonction : _____

Caractéristiques de la manifestation

Nom : _____ Activité / Type : _____

Dates : _____ Horaires : _____

Nom du contact sur place : _____ Téléphone fixe : _____

Fonction de ce contact : _____ Téléphone portable : _____

Lieu précis : _____

Circuit : Oui Non Si oui : Ouvert Fermé

Superficie : _____ Distance maxi entre les deux points les plus éloignés du site : _____

Risques particuliers : _____

Nature de la demande

Effectif d'acteurs : _____ Tranche d'âge : _____

Dispositions réglementaires concernant la sécurité des acteurs (compétiteurs imposés par les Fédérations Nationales)

Nombre des secouristes et moyens imposés par votre fédération ou les services de l'Etat:

Effectif public : _____ Tranche d'âge : _____

Personnes ayant des besoins particuliers {
- Communication (traducteur) : _____
- Déplacement (chaise roulante...) : _____
- Autres : _____

Durée de présence du public : _____

Public : Assis Debout Statique Dynamique

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site

Structure : Permanente Non permanente Types : _____

Voies publiques : Oui Non

Dimension de l'espace naturel : _____

Distance de brancardage : _____ Longueur de la pente du terrain : _____

Autres conditions d'accès difficile : _____

Structures fixes de secours public les plus proches

Centre d'incendie et de secours de _____ Distance : _____

Structure hospitalière de _____ Distance : _____

Documents joints

Arrêté municipal et/ou préfectoral Avis de la commission de sécurité

Plan du site Annuaire téléphonique du site Autres : _____

Autres secours présents sur place

Médecin Nom : _____ Téléphone : _____

Infirmier Kinésithérapeute Autres : _____

Ambulance privée Autres : _____

Secours publics : SMUR SP Police Gendarmerie Autres : _____

Autres : _____

Cette demande, soigneusement remplie par l'organisateur, doit être renvoyée au plus tard un mois avant la date prévue pour la manifestation, à l'adresse ci-dessous :

**Association Départementale de Protection Civile Côte D'Or Boite J5
2, Rue des Corroyeurs 21000 DIJON**

Nos services se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant ce formulaire et vous apporter toute précision que vous jugerez utile.

Pour nous contacter, veuillez appeler ou contacter au :

**03 80 45 87 36 / 06 07 29 43 78 fax 03 80 45 87 36 ou mail : adpc-dijon@wanadoo.fr
Les mardi de 9H30 à 11H30 et les jeudi de 14H à 17H**

Conformément à l'article 36 de la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, il est important de rappeler que seules les associations agréées de sécurité civile peuvent contribuer à la mise en place des dispositifs prévisionnels de secours à personnes dans le cadre de rassemblements de personnes.

Par ailleurs, les associations ou fédérations agréées de sécurité civile, ne peuvent déléguer à aucune société de droit privé ou de droit public, ou à tout autre mode de représentation territoriale, ou à toute autre association non agréée de sécurité civile, tout ou partie de l'agrément de sécurité civile qui leur a été délégué, et notamment dans le cadre de la mission concernant les dispositifs prévisionnels de secours à personnes.

(extrait du référentiel national des missions de sécurité civile - Dispositifs prévisionnels de secours)